



Mariage de ma fille francaise avec un péruvien au perou

Par **occase**, le **16/10/2015** à **11:56**

Bonjour, rnrnMa fille souhaite se marier au Pérou avec son ami Péruvien vivant à Lima. rnrnLe fait de se marier à l'étranger, peut elle bénéficier du régime français, quels sont les éléments sur lesquels nous devons réfléchir en amont, notamment en cas de separation. rnrnAvec mes remerciements. rnrnOccase

Par **amajuris**, le **16/10/2015** à **17:41**

Bonjour,rnPour que le mariage soit connu de l'état civil français, il faut en informer le consulat de france.rnIl faut donc se renseigner auprès d'un consulat de france au pérou.rnVous pouvez consulter ce lien:rn<http://www.ambafrance-pe.org/Mariage-devant-les-autorites>rnSalutations